

## Arrêté fédéral

sur

les recours et pétitions concernant les taxes  
de colportage.

(Du 23 juin 1882.)

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le rapport du conseil fédéral, du 14 février 1882, au sujet du recours du conseil d'état de Fribourg contre les arrêtés rendus par le conseil fédéral, le 4 janvier 1881, en la cause de Blum frères, et le 14 janvier 1881, en la cause Pointet, libraire ;

vu la pétition de M. le D<sup>r</sup> Ryf, avocat à Zurich, au nom de M. Ammann-Dupont, à Ermatingen (Thurgovie), et de 52 autres maisons de commerce suisses ;

vu le rapport du conseil fédéral, du 5 avril 1882, au sujet du recours de J. Flückiger, fils, Gamper-Andres et consorts contre l'arrêté du conseil fédéral du 2 novembre 1880,

*arrête :*

1. Le recours du conseil d'état du canton de Fribourg contre les arrêtés du conseil fédéral en la cause Blum frères et E. Pointet est écarté comme non fondé, en tant que dirigé contre la révision du règlement d'exécution du 27 septembre 1878, dans le sens de l'introduction des minima et des maxima de taxes, prévus par la loi du 13 mai 1878.

2. Le conseil fédéral est invité à examiner s'il y aurait lieu de formuler et de soumettre à l'approbation de l'assemblée fédérale les principes qui, en conformité de l'article 31, dernier alinéa, de la constitution fédérale, doivent présider à l'examen des lois cantonales sur les taxes de colportage et à celui des recours concernant les taxes trop élevées.

Ainsi arrêté par le conseil national,  
Berne, le 19 juin 1882.

*Le président* : A. DEUCHER.

*Le secrétaire* : RINGIER.

Ainsi arrêté par le conseil des états,  
Berne, le 23 juin 1882.

*Le président* : W. VIGIER.

*Le secrétaire* : SCHATZMANN.

---

## Arrêté du conseil fédéral

modifiant

l'article 10 du règlement de transport  
pour les postes suisses.

(Du 4 juillet 1882.)

---

*Le conseil fédéral suisse,*

sur la proposition de son département des postes et des  
chemins de fer,

*arrête :*

## **Arrêté fédéral sur les recours et pétitions concernant les taxes de colportage. (Du 23 juin 1882.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.07.1882
Date	
Data	
Seite	335-336
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 565

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.